

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 062-216208694-20240325-DE_2024_12-DE

République française  
Département du Pas-de-Calais  
COMMUNE DE WAILLY

## Séance du lundi 25 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

**Membres en exercice :**

15

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

**Présents : 12**

**Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE

**Votants : 15**

**Représentés :** Nathalie BART, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Ingrid LORIDANT

### DE\_2024\_12 - Objet : Accord autorisant Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de AMI Micro-folies fixes pour le Tiers Lieu

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

La commune de Wailly a pour projet la création d'un Tiers Lieu Numérique et culturelle qui sera un projet structurant à hauteur du bassin de vie de la vallée du Crinchon.

Ce projet vise plusieurs enjeux pour nos populations et défend l'idée de proximité sur les sujets du numérique et de la pratique culturelle.

Pour mieux identifier ce futur site et pour s'intégrer à une dynamique nationale, la commune souhaite mettre en place une plateforme culturelle de proximité avec un projet Micro-folie implanté au sein de son futur Tiers Lieu.

Pour boucler le plan de financement nous souhaitons déposer un dossier de AMI Micro-folies fixes pour le Tiers Lieu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter et à encaisser une aide financière auprès de AMI Micro-folies fixes pour le Tiers Lieu.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à encaisser une aide financière auprès de AMI Micro-folies fixes pour le Tiers Lieu.

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 062-216208694-20240325-DE_2024_12-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--